

que l'avènement de la bombe atomique porte les nations à envisager de nouveau leur attitude envers ce problème. Nos savants nous ont déclaré franchement que l'on ne peut cacher le secret de la bombe atomique à une puissance industrielle moderne et que, grâce à cet instrument destructeur, une nation pourrait par surprise détruire en quelques heures les moyens de défense d'une autre grande nation. Même en l'absence de tout autre facteur, cet engin de guerre à lui seul suffirait à démontrer le besoin d'une organisation internationale efficace pour assurer le règne de la justice. Mais s'il faut en croire le général américain Marshall, dans un avertissement qu'il lançait au monde entier, on dispose déjà de rosbombs, autres que la bombe atomique, pouvant se déplacer dans la stratosphère à des vitesses incroyables et pendant un temps presque illimité, pour atteindre infailliblement des cibles désignées. En pareilles circonstances, les armées et les forces navales d'il y a trois mois,—de l'ère préatomique si vous voulez,—sont aujourd'hui plus ou moins désuètes et la défense nationale telle que nous l'avons entendue jusqu'ici, de même que l'isolationnisme, de vains mots devant la menace effroyable d'un nouveau conflit.

Ainsi donc, si nous devons accepter et appuyer le document dont nous sommes aujourd'hui saisis, il me semble nécessaire, à la lumière des récents événements, de chercher un nouvel accord posant en principe qu'aucune nation, grande ou petite, ne peut en toute sécurité continuer à jouir d'une indépendance, d'une autorité et d'une juridiction illimitées dans ses relations internationales. Dans son propre intérêt, chacune doit renoncer à une partie de son droit souverain d'agir à sa guise puisque sa propre sécurité exige que son voisin en fasse autant. Ce faisant, au lieu de perdre de sa souveraineté, elle ne ferait que l'étendre. Dans nos propres localités, nous nous plions aux lois que nous avons adoptées pour notre propre protection autant que pour celle de nos voisins. La loi établie selon les principes démocratiques étend notre influence personnelle, nos droits,—si vous le préférez,—notre souveraineté individuelle, en les faisant s'exercer dans le domaine plus vaste de la vie de la collectivité tout entière. La loi démocratique nous sert donc, à nous-mêmes comme à nos voisins d'assurance contre le danger. De même, j'estime que la sécurité collective des nations, qu'il s'agisse de questions domestiques ou souveraines, sera en quelque sorte le prolongement de notre influence, de notre compétence et de notre souveraineté nationale bien au delà de nos frontières et que la situation à l'étranger, qu'elle favorise l'état de crise ou de prospérité,

[M. Coldwell.]

la guerre ou la paix, se fera sentir à notre avantage ou à notre détriment, au sein de nos frontières mêmes.

Ainsi donc, maintenant que toutes les nations ont les yeux fixés au delà de leurs territoires propres, toute restriction, loin d'être une entrave à la liberté nationale, par opposition à la licence internationale, serait réellement une extension de notre pouvoir d'exercer une nouvelle, mais très importante, emprise sur les destinées de notre pays au sein des nations de l'univers, et nous permettrait d'assurer à notre population une plus grande mesure de liberté nationale.

C'est dire que le Canada, s'il devient membre de l'organisation des Nations Unies pourra exercer son influence sur la situation qui règne bien au delà de ses frontières. L'alternative serait l'isolement, un isolement étroit qui conduirait, si toutes les nations s'en inspiraient, à l'anarchie internationale, au désordre général et à une autre guerre universelle. Dans le monde où nous vivons, l'isolement n'est pas un programme, c'est un mythe. Les Canadiens doivent l'abandonner. Cependant, au lieu d'une organisation universelle pour prévenir la guerre et assurer le règlement pacifique des différends, je ne vois que l'alternative d'une tentative d'isolement imaginaire soit par le recours à l'autarcie, soit par la formation, dans les domaines économique et politique, d'un bloc très puissant qui, à son tour, amènerait la formation d'autres blocs puissants et indépendants et partant, isolés. Toutefois, l'invention d'engins de guerre scientifiques, tels que l'avion automatique sans pilote et la bombe atomique, ne nous offre aucun espoir d'une paix ou d'une sécurité durables. Il s'élèvera au contraire une concurrence effrénée et il en résultera une autre guerre. De quelque façon que nous envisagions le problème, nous devons reconnaître que seule une organisation mondiale fondée sur la bonne entente et la coopération entre toutes les nations, et surtout entre les grandes puissances, pourra effectivement assurer la survivance de l'humanité à l'époque actuelle et dans les siècles futurs.

A mon sens, la conférence de San-Francisco représente le premier pas vers la création d'une telle organisation. Elle fournit le noyau—et rien de plus, j'en conviens—d'un organisme pouvant assurer la sécurité mondiale. Que les esprits progressistes n'oublient pas certains faits. Les dispositions de la charte n'obligent pas formellement le Conseil de sécurité d'enquêter sur un différend signalé à son attention. L'article 34 stipule ce qui suit:

Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait en-